



POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE — CHAMPIONNATS DU MONDE DE KATA ET DE VÉTÉRANS

Approuvé par le CA le 23 septembre 2025

OBJECTIF

Cette politique a pour objectif de fournir une aide financière aux participants des Championnats du monde de kata et de vétérans.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à l'aide financière, le participant doit répondre aux critères suivants :

1. Être membre de Judo Québec de façon continue depuis au moins **deux (2) ans** avant la date des Championnats du monde.
2. Avoir remporté une **médaille d'or, d'argent ou de bronze** au Championnat canadien ouvert précédent les Championnats du monde, dans la **même division d'âge et de poids** (pour les vétérans) ou dans le **même kata**.
3. Avoir été **sélectionné par Judo Canada et Judo Québec** pour participer aux Championnats du monde de kata ou de vétérans.

AIDE FINANCIÈRE

- Lorsque les Championnats du monde de kata et de vétérans ont lieu **au même moment et au même endroit**, Judo Québec établira **une enveloppe globale** de subventions pour l'année en cours.
- Lorsque les deux événements ont lieu **dans des lieux ou à des moments différents**, Judo Québec établira **deux enveloppes distinctes**, une pour chaque événement.
- Le montant total disponible sera **réparti également entre tous les participants admissibles**.
- Si un judoka participe **aux deux Championnats du monde (kata et vétérans)** la même année, il pourra recevoir **deux subventions seulement si** les événements se tiennent dans **deux villes différentes**.
- Peu importe le montant de l'enveloppe globale, la subvention individuelle ne pourra excéder :
 - **500 \$** pour un championnat ayant lieu en **Amérique du Nord** ;
 - **750 \$** pour un championnat ayant lieu à **l'extérieur de l'Amérique du Nord**.
- Aucune aide ne sera attribuée si un participant au championnat du monde est disqualifié pour une **raison allant à l'encontre des valeurs et principes du judo**, comme une disqualification directe par **Hansoku-make**.

VERSEMENTS

- La subvention sera versée **uniquement après confirmation officielle de la participation** du judoka à l'événement.